



Réf. Farde e-Assemblées : 2644332

N° OJ : 158

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Subside 2025.- Asbl La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" (numéro d'entreprise BE 0445 088 557) en 2025;

Considérant qu'un montant de 485.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant qu'un montant de 25.000,00 € est prévu au budget extraordinaire de 2025 à l'article 85109/52252;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" (numéro d'entreprise BE 0445 088 557) est adoptée.

Annexes :

[Convention FR 2025 - ASBL La Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)